

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{me}/IV-02

MAITRISE DE L'EAU

I - Plan d'eau des Falquettes

Lors de la Décision Modificative n°1 de 2008, je vous indiquais que les travaux d'aménagement du plan d'eau des Falquettes avaient démarré le 15 juin 2008, le marché correspondant, d'un montant de 424 728,50 €HT, ayant été confié au groupement MISPOUILLE/EUROVIA.

Les travaux sont aujourd'hui achevés et ont consisté en :

- l'installation d'un dispositif de pompage puissant sur cette gravière de 40 m de profondeur (2 pompes de 100 l/s chacune),
- la création d'un chenal permettant en période hivernale de remplir la retenue en détournant partiellement le ruisseau contigu du Douvre,
- l'implantation d'un seuil de mesure des débits sur le Douvre, en complément du seuil déjà existant sur la Lère.

En effet, je vous le rappelle, cet aménagement a pour objet de soutenir les étiages des ruisseaux du Douvre, du Candé et de la Lère, par le biais de lâchures.

Le dispositif sera donc opérationnel pour l'étiage 2009. Outre l'entretien classique du site, il sera nécessaire d'organiser la gestion du système de réalimentation, que ce soit au niveau des ordres de lâchures, à caler en fonction des débits des cours d'eau, ou bien des conventions à établir avec les bénéficiaires (préleveurs et commune de Caussade).

Je vous tiendrai informés des dispositions envisagées, sachant que la possibilité d'externaliser une partie de ces prestations, actuellement à l'étude, n'est pas exclue.

II - Le barrage de Thérondel

Lors de la DM1 2008, je vous indiquais que les travaux relatifs au Thérondel, confiés au groupement d'entreprise CAZALS/GTM pour un montant de 1 335 657 €HT avaient démarré le 14 mai dernier.

Ils sont aujourd'hui achevés et ont conduit à la réalisation d'un barrage de 830 000 m³ et à une station de pompage sur le Tescounet, pour permettre un remplissage hivernal de la retenue.

Des aléas techniques significatifs ont conduit à modifier la nature des travaux. Ainsi, la paroi étanche initialement envisagée pour assurer une partie de l'ancrage de la digue n'a pu être installée du fait de la présence d'une poche de vasard. En conséquence, les entreprises ont été obligées de purger la totalité des matériaux jusqu'à la roche dure.

Malgré ces difficultés, le montant global du projet (1 599 357 €HT) reste inférieur au coût d'objectif initial, sur lequel s'étaient prononcés les cofinanceurs (Agence de l'Eau, Région et Etat) à hauteur de 80 %. Un avenant de régularisation a été pris lors de la commission permanente du mois d'août.

Tout comme pour les Falquettes, le système sera opérationnel pour l'étiage 2009. Il s'agira, là aussi, d'organiser sa gestion qui intégrera à court terme les déstockages à partir du barrage de Sivens (1 500 000 m³). En effet, la CACG, à qui le Conseil Général du Tarn a confié un contrat de concession d'aménagement pour la réalisation des études et du suivi des travaux du barrage, projette de lancer les enquêtes d'utilité publique, préalables aux travaux, dans le courant du 1^{er} semestre 2009.

Directement intéressés par cet ouvrage de réalimentation, je vous rappelle que nous en sommes aussi cofinanceurs.

III - Plans de gestion divisionnaires des étiages du Lemboulas et de la Séoune

Les projets de plans de gestion des étiages du Lemboulas et de la Séoune seront finalisés avant la fin de l'année. Dans la mesure où ils seraient approuvés par l'ensemble des partenaires, il seront ensuite adressés, conformément à ce que prévoit la procédure, aux services de l'Etat, puis au comité de bassin Adour-Garonne, pour être validés.

Une synthèse des éléments de ces PGE vous sera présentée dès que possible et portera notamment sur les besoins en eau sur ces deux bassins hydrographiques ainsi que sur les ressources en eau existantes ou à créer.

Parallèlement à ces réflexions globales, sont réalisées, sur chacun des deux bassins du Lemboulas et de la Séoune, des études de faisabilité de barrages sur des sites identifiés.

Le secteur du Lemboulas

Dans le cadre des réflexions préalables au PGE, il est envisagé, pour résorber le déficit en eau, la création de 3 barrages :

- Sainte-Croix ou Saint-Romain dont les études sont déjà réalisées,

- Mirounac, situé sur la commune de Molières, dont l'Avant-Projet vient d'être rendu. Il conclut à la faisabilité d'un barrage de 700 000 m³. Une fois le PGE approuvé, il sera nécessaire de lancer un avant projet détaillé pour définir plus précisément le projet ainsi que les coûts de réalisation (coût estimé à 2 683 000 €TTC, à priori plutôt surestimé).

- Un avant-projet doit être réalisé sur le secteur de la Lupte. Le site n'est pas arrêté à ce jour ; il pourrait s'agir de Buzenac, situé aux $\frac{3}{4}$ dans le département du Lot, ou du site alternatif de Lavayssière, de moindre capacité, situé plus à l'aval en Tarn-et-Garonne. Une rencontre avec les chambres d'agriculture du Lot et du Tarn-et-Garonne, les propriétaires fonciers et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne est prévue prochainement sur le site de Buzenac.

Le secteur de la Séoune

Les études réalisées ont montré un déficit en eau significatif sur la Séoune amont (0,8 million de m³), et de moindre importance sur la Petite Séoune amont (0,1 million de m³).

Alors qu'il ne semble pas exister de possibilité de création de barrage sur la Petite Séoune amont, deux sites ont par contre été identifiés sur la Séoune amont : Ratelle et Bordemoulis.

A l'occasion de la Décision Modificative n°1 de 2007, je vous avais présenté un rapport concernant la réalisation d'Avant-Projets sur ces 2 sites et d'une étude sommaire sur le site de Reillas.

La réalisation de ces études a dû être reportée à la demande des cofinanceurs qui ont considéré que la réflexion du PGE n'était pas alors suffisamment avancée.

De plus, le site de Reillas, qui devait être affecté à l'eau potable, ne sera finalement pas étudié. En effet, depuis, les réflexions menées en parallèle par les syndicats d'eau potable du secteur ont écarté cette hypothèse pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau.

La réflexion PGE étant aujourd'hui suffisamment avancée, de l'avis des partenaires financiers, je vous propose donc d'engager l'étude des sites de Ratelle et Bordemoulis, dont le montant maximum est estimé à 80 000 €TTC, et d'utiliser 30 000 € de crédits déjà provisionnés pour le lancement de cette opération. Le reste des crédits sera inscrit en 2009 et réajusté en fonction du résultat de l'appel d'offres.

Cette opération devrait bénéficier de cofinancements à hauteur de 80 %, répartis ainsi :

- Agence de l'eau : 50 %
- Contrat de projet État/Région : 30 %.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement des opérations suivantes :

Plan d'eau des Falquettes

- Le dispositif sera opérationnel pour l'étiage 2009 ;
- Précise qu'outre l'entretien classique du site, il sera nécessaire d'organiser la gestion du système de réalimentation, que ce soit au niveau des ordres de lâchures, à caler en fonction des débits des cours d'eau, ou bien des conventions à établir avec les bénéficiaires (préleveurs et commune de Caussade) ; l'Assemblée sera informée des dispositions envisagées, sachant que la possibilité d'externaliser une partie de ces prestations, actuellement à l'étude, n'est pas exclue ;

Barrage de Théronnel

- Le dispositif sera opérationnel pour l'étiage 2009 ;
- L'organisation de la gestion intégrera à court terme les déstockages à partir du barrage de Sivens (1 500 000 m³) ; les enquêtes d'utilité publique, préalables aux travaux seront lancées dans le courant du 1er semestre 2009 ;

Plans de gestion divisionnaires des étiages du Lemboulas et de la Séoune

- Une synthèse des éléments de ces PGE sera prochainement présentée et portera sur les besoins hydrographiques ainsi que sur les ressources en eau existantes ou à créer ;

Le secteur du Lemboulas

- La création de 3 barrages est envisagée pour résorber le déficit en eau ;

Le secteur de la Séoune

- Décide d'engager l'étude des sites de Ratelle et Bordemoulis dont le montant maximum est estimé à 80 000 €TTC ;
- Décide d'utiliser 30 000 € de crédits déjà provisionnés pour le lancement de cette opération étant précisé que le reste des crédits sera inscrit en 2009 et réajusté en fonction du résultat de l'appel d'offres ;
- Prend acte que cette opération bénéficiera de cofinancements à hauteur de 80 % répartis ainsi :
 - . Agence de l'eau : 50 %,
 - . Contrat de projet Etat/Région : 30 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,